

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 2 MAI 2015</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extra-ordinaire le 2 mai 2015, à 09 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Florence Guirlin et M. Xavier Georget. Mme Guirlin a donné procuration à M. Vergnaud Daniel.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, Monsieur le maire demande à son conseil de se prononcer sur la tenue d'une réunion extra-ordinaire en vue de délibérer sur le remplacement temporaire de l'employé communal. Le Conseil accepte à l'unanimité.

I- REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENT COMMUNAL

Considérant l'arrêt de travail de l'employé communal suite à un accident de travail imputable au service, à l'unanimité le Conseil autorise le maire à établir un contrat à durée déterminée pour remplacement de l'agent communal. Les conditions d'emploi seront fixées par le contrat.

Le Maire, Jean-François FARENC